

# LES PROCHES S'EXPRIMENT

Le 3<sup>e</sup> Café «Prison» était consacré aux proches de personnes souffrant d'une maladie psychique et incarcérées selon l'article 59 du Code pénal suisse. Comment font-ils pour rester debout et garder espoir, quand les murs se dressent entre eux et ceux qu'ils voudraient aider? De quelle façon se projettent-ils dans les méandres de l'univers carcéral?

Lorsque le jugement tombe et que les portes de la prison se ferment derrière l'enfant, l'époux, le parent... la douleur irradie, les repères chancelent, le monde vacille. Ce sentiment de bascule se trouvait derrière les récits de chacun des proches ayant participé au 3<sup>e</sup> Café «Prison» organisé par le Graap-Association, le 29 avril dernier au Casino de Montbenon, à Lausanne.

Avec beaucoup de franchise et de pudeur, ils ont partagé l'espoir qu'ils ne perdent jamais, mélangé aux moments de doute, de désarroi, de solitude ou de colère. Ils ont aussi largement fait part de leur incompréhension face à un système mal adapté aux besoins de leur proche souffrant d'une maladie psychique et incarcéré selon l'article 59 du Code pénal.

Cette disposition a la particularité de ne prévoir aucune durée précise quant à l'enfermement de la personne. Elle prescrit des mesures thérapeutiques institutionnelles dans un milieu fermé «tant qu'il y a lieu de craindre que l'auteur ne s'enfuit ou ne commette de nouvelles infractions». Selon les derniers chiffres disponibles, 719 personnes sont concernées par ces mesures en Suisse. Une minorité se trouve toutefois en prison. La perspective pour chacune d'elle n'en reste pas moins très incertaine, rendant la situation particulièrement difficile à vivre pour la personne malade et pour ses proches.

## SENTIMENT D'IMPUISSANCE

«Il y a beaucoup d'attentes par rapport à la perspective. Mais celle-ci n'existe pas en tant que telle. Elle doit être construite, et c'est bien là toute la difficulté de ces mesures thérapeutiques», a reconnu le Dr Christopher Hasler, responsable de l'Unité psychiatrique de Bochuz, au cours de la soirée.

Dans un tel contexte, un sentiment d'impuissance envahit souvent les proches. Perdus, ils ne savent pas vers qui se tourner ou comment aider la personne qu'ils aiment. Beaucoup relèvent le manque d'écoute de la part

des professionnels. Les membres du corps médical présents au Café «Prison» reconnaissent un échec face à un tel sentiment. Ils déploient beaucoup d'efforts et d'énergie pour améliorer la situation, mais relèvent la complexité du milieu carcéral, ses contraintes et ses possibilités restreintes d'échanges.

## DES MURS AUSSI À L'EXTÉRIEUR

La prison n'enferme donc pas uniquement les détenus. Ses murs cloisonnent les multiples intervenants. «On n'ose souvent pas prendre d'initiative», explique cette mère d'une personne enfermée depuis plusieurs années selon l'article 59. Elle reconnaît pourtant à quel point il est important d'oser prendre des contacts, parler avec les professionnels. «Une fois qu'on connaît le travail qui est fait derrière les murs, les compétences des personnes qui y travaillent, il est plus facile de faire tomber le mur, au moins de lui donner une configuration nouvelle, un autre poids», développe-t-elle.

L'enjeu: créer des ponts entre les différents partenaires, à l'intérieur comme à l'extérieur de la prison, pour favoriser l'échange, le travail en réseau et élaborer ensemble un projet pour la personne concernée.

## PARTAGER LES POINTS DE VUE

Cette approche permet de reconnaître le proche comme un véritable partenaire, dont le rôle peut être particulièrement important, notamment lorsqu'une sortie est prévue. «Nous sommes souvent le meilleur relais et les mieux placés pour suivre la situation», insiste un parent de personne malade psychique incarcérée. Le travail en réseau permet aussi aux différents partenaires de partager leurs points de vue et les différentes facettes d'une même situation. Une vision globale peut ainsi être dégagée.

Ces séances ne sont toutefois pas toujours faciles à vivre, tant pour la personne concernée que pour le proche. «On peut se sentir mis à nu, revivre le jugement une deuxième fois», explique une proche. Le malaise peut être tel

que certaines personnes concernées refusent la mise en place d'un réseau. Il importe donc de prendre le temps d'expliquer suffisamment le but de la démarche, d'échanger, d'entendre et de reconnaître les craintes et les doutes pour éviter autant que possible ces refus.

## MANQUE DE STRUCTURES

Le manque de structures adaptées pour accueillir les personnes concernées par l'article 59 dans des conditions appropriées complique grandement le travail et le vécu de chacun. Ces lacunes peuvent générer frustrations, colères, incompréhensions chez les personnes concernées et leurs proches, comme chez les professionnels. Ces derniers ne peuvent parfois rien faire d'autre que mettre en place «la moins mauvaise solution possible».

Un long travail de partenariat est effectué avec la justice pour expliquer les limites de l'article 59. Poser un tel jugement est une décision qui se prend dans un tribunal, mais sur le terrain, «nous nous heurtons à l'absence de lieux adéquats, aux difficultés pour élargir le cadre, pour passer d'un milieu fermé à un milieu un peu plus ouvert», reconnaît en substance Sylvie Bula, cheffe du Service pénitentiaire du canton de Vaud.

Ainsi, ce père raconte avec émotion que depuis six ans, il voit son fils «balloté d'un établissement à l'autre, sans qu'aucun ne soit vraiment approprié à ses besoins, car ça n'existe tout simplement pas».

Malgré tout, lui comme les autres proches présents au 3<sup>e</sup> Café «Prison», ne perdent pas espoir et démontrent une volonté inébranlable de se tenir debout et de remplir leur rôle de proche.

*Stéphanie Romanens-Pythoud*

*Le 4<sup>e</sup> Café «Prison» aura lieu le 11 novembre 2013 au Casino de Montbenon sur un thème à définir qui sera communiqué ultérieurement.*